



NOTRE **INSTANCE** ET NOS **COMITÉS**

Le conseil fédéral, qui regroupe tous les syndicats affiliés, se réunit trois fois par année pour débattre toute question touchant les intérêts des membres. Les syndicats y font connaître leurs réalités et leurs préoccupations. Toute décision régissant la Fédération et ses grandes orientations est prise lors des conseils fédéraux.

Le conseil fédéral élit les quatre membres du comité exécutif pour trois ans. Ces personnes réalisent les mandats votés par le conseil fédéral.

En fonction des intérêts et des besoins, le conseil fédéral forme divers comités et élit les individus qui y siègent. En d'autres mots, le conseil fédéral est l'autorité suprême de la FPEP-CSQ.

LES COMITÉS D'ACTION PROFESSIONNELLE (CAP)

En fonction des intérêts et des besoins, le comité exécutif ou le conseil fédéral forme un CAP pour traiter toute situation touchant l'action professionnelle. Chaque CAP détermine le nombre de membres le composant ainsi que la durée de son mandat.

- ✓ Le **comité d'action professionnelle sur l'autonomie et l'organisation du travail** (CAPAOT) a été créé en 2015. Son mandat : contrer les atteintes à l'autonomie professionnelle et les effets sur la santé psychologique de la surcharge de travail.

Pour nous joindre
Fédération du personnel
de l'enseignement privé (FPEP-CSQ)

9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 356-1866
Courriel : fpep@lacsq.org
Site Internet : fpep.lacsq.org
Page Facebook : facebook.com/fpepcsq